

Infolettre du 14 juillet 2024

Bonjour !

Cette infolettre porte principalement sur les consultations à venir en septembre 2024, les demandes adressées au service d'urbanisme et du patrimoine et la gestion et les programmes des différents ministères.

CONSULTATIONS CITOYENNES : SEPTEMBRE 2024 À BAIE-SAINT-PAUL

Nous tiendrons, au début du mois de septembre, des consultations citoyennes où l'ensemble de la population sera invitée. Prévues au plan d'action post-inondation, ces consultations se veulent des moments privilégiés auxquels les citoyens.nes de la municipalité sont conviés pour venir échanger, discuter, proposer des solutions et des idées nouvelles quant aux commémorations, à l'aménagement et à la gestion de sinistre.

Le but des consultations :

- Échanger et discuter ensemble
- Nommer les éléments factuels qui ont échoué dans le cadre des actions post-inondation
- Échanger et collaborer pour définir collectivement une vision du quartier et ce que seront les éléments permanents de commémoration ainsi que les marqueurs de crue
- Définir ce qui est souhaité pour l'aménagement des lieux vacants à la suite des démolitions
- Identifier clairement ce qui peut être fait par la municipalité afin d'améliorer sa présence et son action auprès des citoyens.nes en cas de sinistre ou de crise.

Les consultations prendront la forme d'assemblées de cuisine et réuniront 25 à 35 personnes chaque fois, pour permettre à tous les participants d'avoir l'espace pour s'exprimer et émettre ses idées. Elles se tiendront à l'aréna Luc-et-Marie-Claude, dans la salle Desjardins.

Mettez dès maintenant l'une de ces dates à votre agenda (les inscriptions officielles à l'une ou l'autre des consultations se feront à la fin du mois d'août) :

- Mercredi 11 septembre à 19 h
- Mardi 17 septembre à 16 h
- Mercredi 18 septembre à 10 h
- Lundi 23 septembre à 16 h
- Mardi 24 septembre à 19 h

De plus, une consultation citoyenne « extra » sera organisée entre le 16 septembre et le 1er octobre 2024, sous forme de sondage électronique, dans les écoles primaires et secondaires de Baie-Saint-Paul, afin d'obtenir les idées des jeunes citoyens.nes de la municipalité quant à la commémoration permanente des événements du 1er mai 2023.

Les consultations citoyennes seront pilotées et animées par le cabinet-conseil Paradigme Stratégies, afin de susciter la coréflexion, la cocréation pour, à terme, passer à l'action.

VIOLENCE ET INCIVILITÉS : TOLÉRANCE ZÉRO!

Le respect nous aide à mieux vous servir!

Nous constatons actuellement une hausse considérable des incivilités que ce soit par courriel, au téléphone ou en personne. En ce sens, nous souhaitons rappeler l'importance du respect dans les rapports avec le personnel municipal. Chacun a droit à son opinion et peut s'exprimer, mais aucune forme de violence et l'incivilité ne peuvent être tolérées. **La violence et l'incivilité ne sont jamais la solution et ne peuvent être tolérées.**

PROGRAMMES DE SUBVENTION

Nous savons que les processus et les procédures ont été, à plusieurs égards, laborieux. Nous travaillons, encore à ce jour, à réduire les délais sur lesquels nous avons un contrôle. **Nous n'avons malheureusement aucun contrôle sur les délais et contraintes liés aux programmes des différents ministères et administrations gouvernementales, et ce, malgré nos nombreuses démarches afin de faire avancer plus rapidement les choses.**

Programme extraordinaire du ministère de la Culture et des Communications du Québec

Nous vous rappelons que :

- Le programme d'aide extraordinaire du MCCQ est un programme normé, payé à 100 % par le gouvernement du Québec;
- Le mandat de la Ville se limite à la gestion du programme;
- Les normes et critères du programme nous sont dictés par le ministère de la Culture et des Communications;
- Dans sa gestion, la Ville a la responsabilité de faire une vérification diligente de toutes les factures et autres pièces justificatives ainsi que de faire un suivi rigoureux des dossiers;
- La Ville devra faire une reddition de compte au MCCQ.

Les dernières négociations entre la Ville et le MCCQ permettent de :

- Rendre admissible le remboursement des matériaux achetés par les propriétaires dans les projets réalisés **avant** l'annonce du ministre (le 21 décembre 2023) à condition que la Ville de Baie-Saint-Paul démontre qu'elle a encadré l'intervention adéquatement.

Toutefois, le MCCQ n'a pas accepté de rendre admissibles les dépenses de matériaux achetés par les propriétaires dans les projets réalisés après l'annonce du ministre ; ces matériaux doivent se trouver dans la soumission et les factures des entrepreneurs ou artisans retenus pour la rénovation.

Demandes de démolition

Le règlement de démolition découle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Dans ce contexte, les exigences, procédures et étapes sont uniformisées et s'appliquent à toutes les municipalités du Québec. Baie-Saint-Paul n'y fait pas exception.

La procédure, les documents et les informations exigés ainsi que les délais de traitement nous sont imposés par la LAU. Vous pouvez prendre connaissance du règlement de démolition R603-2014 dans la section règlement d'urbanisme sur notre site

Internet https://www.baiesaintpaul.com/public_upload/files/ville/reglements/r603-2014-construction-dmolition-juin2024.pdf?v=75945

La décision du ministère de la Sécurité publique (MSP) quant à l'allocation de départ pour les sinistrés relève du règlement du MSP. La Ville n'a pas la possibilité d'intervenir dans cette décision puisqu'elle relève exclusivement des agents du MSP conformément à leur règlement.

La date de tenue du prochain comité de démolition n'est pas fixée puisque pour le moment, nous n'avons aucune demande complète.

DU NOUVEAU DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS

La période des vacances est débutée. La Ville agira donc au cours des prochaines semaines avec moins de personnel en service. Pour bien répondre à vos besoins, nous avons identifié Madame Lisa Dufour, adjointe administrative au service de l'urbanisme et du patrimoine, au (418) 435-2205, poste 6290, comme personne pivot qui saura vous écouter, noter votre besoin en lien avec les inondations et le redressement des quartiers touchés. Madame Dufour pourra référer votre appel au professionnel qui saura vous répondre adéquatement.

Vers la fin du mois d'août, une nouvelle ressource externe, viendra assister l'équipe du service de l'urbanisme et du patrimoine dans la gestion des dossiers des sinistrés.

LIGNE INFO-SOCIAL (811, OPTION 2)

Nous vous rappelons l'existence de la ligne Info-Social (811, option 2), un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel accessible 24 h/24, 7 j/7. Elle donne accès à un professionnel de la santé et des services sociaux qui peut vous aider lorsque vous vivez une situation difficile, intervenir en cas de crise ou vous orienter vers le service le plus près de chez vous et le mieux adapté à votre besoin. Un service a été offert dès le début par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et ce service, auquel tous les citoyens ont droit, est toujours disponible.

En terminant, toute l'équipe de la Ville de Baie-Saint-Paul tient à vous souhaiter un bel été !